Lois 27832

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la composition de la chambre de recours du personnel du service d'inspection de la Communauté française pour l'enseignement primaire et l'enseignement fondamental ordinaires subventionnés par la Communauté française

A.Gt 17-04-2003

M.B. 20-08-2003

Le Gouvernement de la Communauté française.

Vu le décret du 20 décembre 2001 fixant le statut des membres du personnel du service d'inspection de la Communauté française pour l'enseignement maternel, l'enseignement primaire et l'enseignement fondamental ordinaires subventionnés par la Communauté française;

Sur la proposition du Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E., du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial et de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique; Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 17 avril 2003,

Arrête:

Article 1er. - Sont désignés en qualité de membres effectifs et membres suppléants de la chambre de recours du personnel du service d'inspection de la Communauté française pour l'enseignement maternel, l'enseignement primaire et l'enseignement fondamental ordinaires subventionnés par la Communauté française :

- en tant que membres effectifs et suppléants représentant l'autorité :

Effectifs	1 ^{er} suppléant	2º suppléant
Mme Barbier-Vanderkelen,	Mme Zecca-Crepin,	M. Hardy, Alain inspecteur
Arlette inspectrice	Christiane	cantonal primaire
principale	inspectrice cantonale	_
	primaire	
Mme Gauthier, Anne-	M. Eric Degallaix	Mme Claudine Desbuquoit
Marie	inspecteur cantonal	inspectrice cantonale
inspectrice principale	primaire	maternelle
M. Dandoy, Willy	M. Derache, Michel	M. Tonneau, Joseph
inspecteur	inspecteur	inspecteur principal
cantonal primaire	cantonal primaire	

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

Effectifs	l ^{er} suppléant	2º suppléant
Mme Massard, Nicole	M. Crochet, Serge	Mme Poncelet-Leonard,
inspectrice principale	inspecteur principal ff	Renée
		inspectrice cantonale
		maternelle
M. Hermal, Francis	Mme Dermouchamps,	Mme Trefois, Jacqueline
inspecteur cantonal	Josette	inspectrice cantonale
primaire	inspectrice principale	primaire
M. Biston, Gérald	Mme Capacchi, Françoise	M. Pirotte, Victor
inspecteur principal	inspectrice cantonale	inspecteur principal
	primaire	



Lois 27832 p.2

Article 2. - Sont désignés en qualité de président et présidents suppléants de la chambre de recours précitée :

Président	1 ^{er} président suppléant	2º président suppléant
M. Félicien De Laet	M. Robert Lejeune	Mme Herphelin, Martine
directeur général	directeur général	directrice générale adjointe

Article 3. - Sont désignés en qualité de secrétaires et secrétaires suppléants de ladite chambre de recours :

Secrétaire	1 ^{er} secrétaire suppléant	2e secrétaire suppléant
M. Colson, José directeur	M. Jean-Michel Crabbe	Mlle Perin, Dominique
	directeur ff	attachée

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 5. - Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 avril 2003.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS

